

INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Fimalac indique qu'au 30 juin 2015, le nombre total de droits de vote théoriques était de 49 946 517, le nombre de droits de vote exerçables était de 49 601 616 et le nombre d'actions composant le capital était de 26 920 000.